

RÈGLEMENT NUMÉRO: 1 8 6 7 

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RÉSEAUX D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC ET UN EMPRUNT DE 1 440 000 \$.

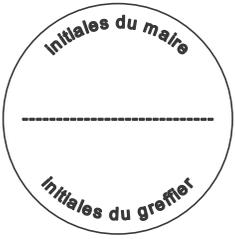
À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 11 janvier 2016 à 19 h 30 à la salle du Conseil, à la mairie de Saint-Eustache, à laquelle sont présents le maire, Monsieur Pierre Charron, les conseillers et conseillères: Michèle Labelle, André Biard, Patrice Paquette, Marc Lamarre, Julie Desmarais, Isabelle Lefebvre, Raymond Tessier et Nicole Carignan Lefebvre, formant le quorum du Conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que Messieurs Christian Bellemare, directeur général et Mark Tourangeau, greffier, le présent règlement est adopté.

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville et de ses contribuables de décréter des travaux de réfection des réseaux d'égout et d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné le 14 décembre 2015;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. La Ville de Saint-Eustache est autorisée à exécuter des travaux d'imperméabilisation de regards d'égouts domestiques, d'excavation pneumatique de boîtes de service, de réparation et remplacement de vannes d'aqueduc, d'isolation de branchements de service d'aqueduc, d'intervention d'urgence sur les réseaux d'égout et d'aqueduc, d'acquisition et d'installation de compteurs d'eau, de services professionnels et de travaux relatifs à l'usine de filtration et à des stations de pompage, suivant des estimations préparées par Martine Massé, ingénieure, directrice du Service du génie, en date du 24 novembre 2015, lesquelles sont plus amplement détaillées au document joint comme annexe « A ».
2. Aux fins prévues au présent règlement, la Ville est autorisée à dépenser 1 440 000 \$.
3. Pour se procurer les fonds estimés nécessaires aux fins du présent règlement, y compris les frais incidents, la Ville est autorisée à emprunter, pour un terme de quinze (15) ans, 1 440 000 \$.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, une taxe spéciale à un taux suffisant est imposée et doit être prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés à l'intérieur du périmètre liséré par un trait gras au plan préparé par le Service du génie de la Ville, daté du 24 novembre 2015, sur la base de la valeur de ces immeubles telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur chaque année ; les propriétaires de ces immeubles sont assujettis au paiement de cette taxe. Ledit plan est joint au présent règlement comme annexe « B ».
5. S'il advient que le coût réel d'une partie des travaux ou dépenses prévues au présent règlement est plus ou moindre que celui prévu à l'annexe « A », tout montant disponible dans un cas peut être utilisé pour compenser ce qui manque dans un autre cas.



Règlement 1867
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

6. Le Conseil approuve, aux fins du présent règlement, toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement des dépenses prévues aux présentes. Dans un tel cas, le montant de l'emprunt et les taxes imposées aux termes du présent règlement sont réduits en conséquence.
7. Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.
8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Pierre Charron, maire

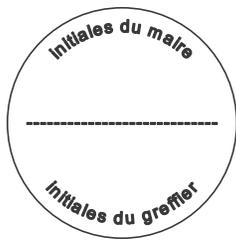
Mark Tourangeau, greffier

Version non-officielle

ANNEXE A
RÈGLEMENT 1867
TABEAU RÉSUMÉ

TRAVAUX DE RÉFECTION DES RÉSEAUX D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC

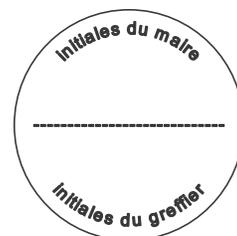
DESCRIPTION DES TRAVAUX	Total net des travaux	Laboratoire et arpentage 4%	Imprévus 10%	Honoraires professionnels 10%	T.V.Q 50.0% 9.975%	Financement 10%	TOTAL BRUT
1. Imperméabilisation de regards d'égouts près de l'usine d'épuration	21 700 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 082 \$	2 170 \$	25 000 \$
2. Excavation pneumatique de boîtes de service	21 700 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 082 \$	2 170 \$	25 000 \$
3. Réparation de vannes d'aqueduc	43 500 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 170 \$	4 350 \$	50 000 \$
4. Isolation de branchements de service d'aqueduc	65 200 \$	0 \$	0 \$	0 \$	3 252 \$	6 520 \$	75 000 \$
5. Intervention d'urgence sur les réseaux d'égout et d'aqueduc	21 700 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 082 \$	2 170 \$	25 000 \$
6. Installation de compteurs d'eau dans les ICI	1 043 600 \$	0 \$	0 \$	0 \$	52 050 \$	104 360 \$	1 200 000 \$
7. Stations de pompage - Modernisation de l'automatisation	21 700 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 082 \$	2 170 \$	25 000 \$
8. Usine de filtration - Étude de cascade des disjoncteurs	13 050 \$	0 \$	0 \$	0 \$	651 \$	1 305 \$	15 000 \$
TOTAL - INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES	1 252 150 \$	0 \$	0 \$	0 \$	62 451 \$	125 215 \$	1 440 000 \$



**Règlement 1867
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

 Ville de Saint-Eustache <i>Service du génie</i>			RÈGLEMENT 1867 IMPERMÉABILISATION DE REGARDS D'ÉGOUTS PRÈS DE L'USINE D'ÉPURATION			
TRAVAUX : Imperméabilisation de regards d'égouts domestiques			DOSSIER : DATE : 2015-11-24			
RUES : Servitude - Près de l'usine d'épuration			DE : A :			
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
A	<u>ÉGOUT DOMESTIQUE</u>					
A-1	Imperméabilisation		5		4 340.00\$	21 700.00\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :					TOTAL NET:	21 700.00\$

Règlement 1867
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



 Ville de Saint-Eustache <i>Service du génie</i>			RÈGLEMENT 1867 EXCAVATION PNEUMATIQUE DE BOÎTES DE SERVICE			
TRAVAUX : Excavation pneumatique de boîtes de service			DOSSIER : DATE : 2015-11-24			
RUES : Différents secteurs de la Ville			DE : A :			
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
A	<u>AQUEDUC</u>					
A-1	Excavation pneumatique de boîte de services		25		868.00\$	21 700.00\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :					TOTAL NET:	21 700.00\$



Règlement 1867
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

ITEM NO		DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
A		AQUEDUC					
A-1		Réparation et remplacement de vannes d'aqueduc		10		4 350.00\$	43 500.00\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :						TOTAL NET:	43 500.00\$

Règlement 1867
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



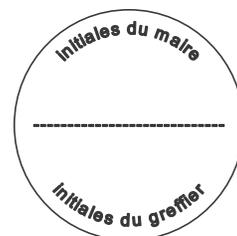
 Ville de Saint-Eustache <i>Service du génie</i>			RÈGLEMENT 1867 ISOLATION DE BRANCHEMENTS DE SERVICES D'AQUEDUC			
TRAVAUX : Isolation de branchements d'aqueduc			DOSSIER : DATE : 2015-11-24			
RUES : Différents secteurs de la Ville			DE : A :			
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
A	<u>AQUEDUC</u>					
A-1	Isolation de branchements de service d'aqueduc		16		4 075.00\$	65 200.00\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :					TOTAL NET:	65 200.00\$



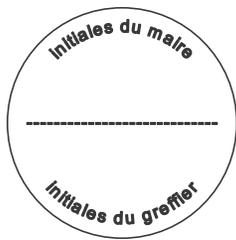
**Règlement 1867
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

 Ville de Saint-Eustache <i>Service du génie</i>			RÈGLEMENT 1867 INTERVENTION D'URGENCE SUR LES RÉSEAUX D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC				
TRAVAUX : Intervention d'urgence sur les réseaux d'égout et d'aqueduc			DOSSIER : DATE : 2015-11-24				
RUES : Différents secteurs de la Ville			DE : A :				
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ	
A	<u>AQUEDUC</u>						
A-1	Interventions diverses		5		1 000.00\$	5 000.00\$	
A	<u>ÉGOUT</u>						
A-1	Intervention suite à des refoulements d'égout Gainage et alésage d'entrée de service et de conduite maitresse		5		3 340.00\$	16 700.00\$	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :					TOTAL NET:	21 700.00\$	

Règlement 1867
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



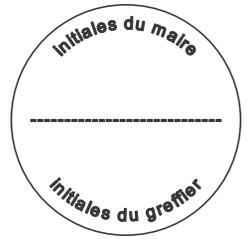
 Ville de Saint-Eustache <i>Service du génie</i>		RÈGLEMENT 1867 INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU DANS LES ICI (INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS)				
TRAVAUX : Insatallation de compteurs d'eau		DOSSIER : DATE : 2015-11-24				
RUES : Différents secteurs de la Ville		DE : A :				
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
A	<u>AQUEDUC</u>					
A-1	Acquisition et installation de compteurs d'eau		1200		869.67\$	1 043 600.00\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :					TOTAL NET:	1 043 600.00\$



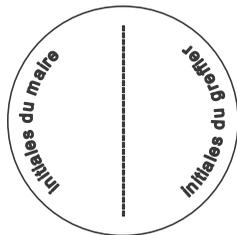
Règlement 1867
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

ITEM NO		DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
A		AQUEDUC					
A-1		Services professionnels et travaux pour la modernisation de l'automatisation. Stations de pompage Grondin, Albert-Mondou, Féré, du Parc et Hector-Lanthier.		1		21 700.00\$	21 700.00\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :						TOTAL NET:	21 700.00\$

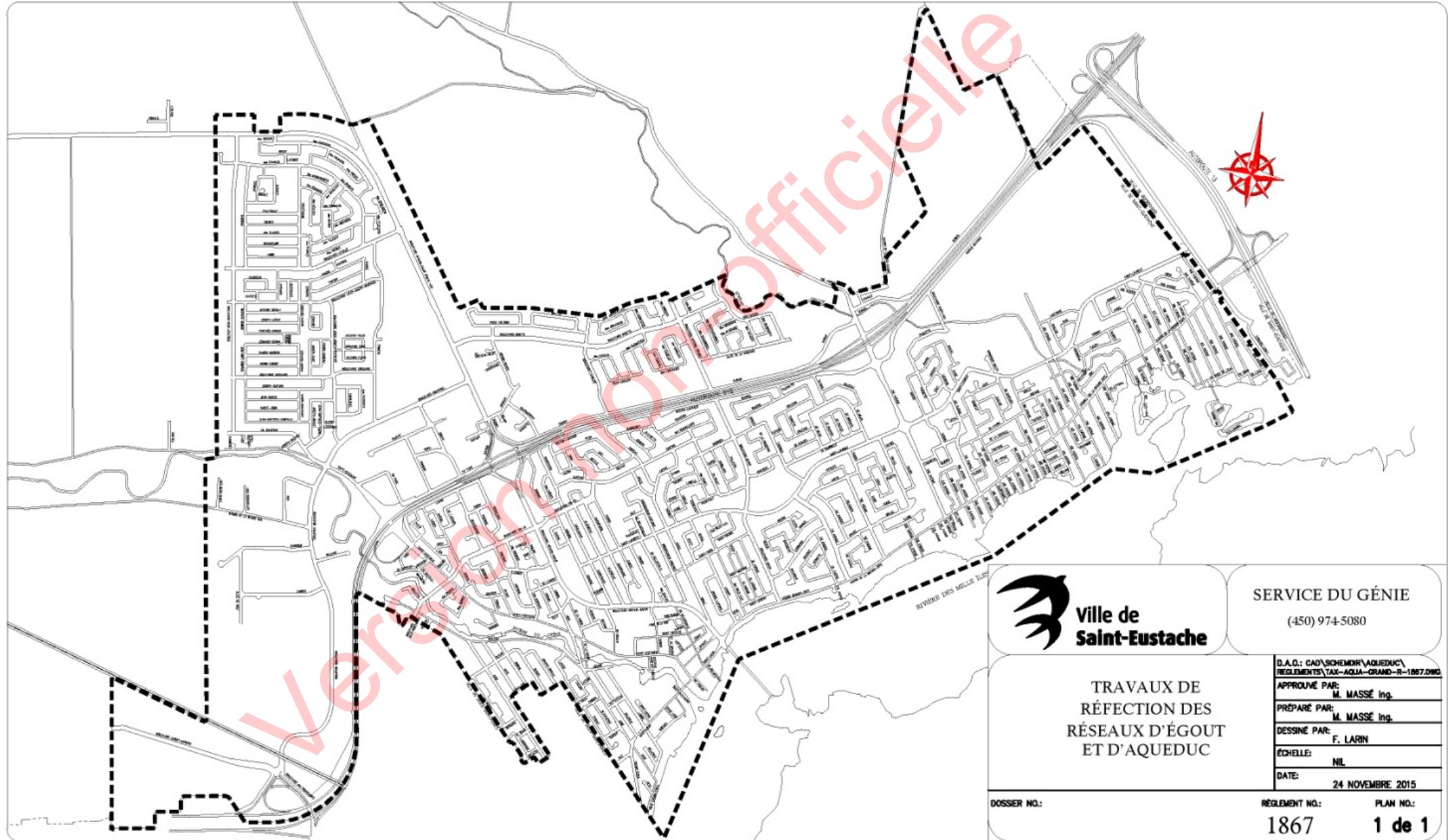
Règlement 1867
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



 Ville de Saint-Eustache <i>Service du génie</i>		RÈGLEMENT 1867 USINE DE FILTRATION - ÉTUDE DE CASCADE DES DISJONCTEURS				
TRAVAUX : Étude de cascade des disjoncteurs		DOSSIER : DATE : 2015-11-24				
RUES : Usine de filtration		DE : A :				
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
A	<u>AQUEDUC</u>					
A-1	Services professionnels et travaux pour la réalisation d'une étude de cascade des disjoncteurs.		1		13 050.00\$	13 050.00\$
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :					TOTAL NET:	13 050.00\$



ANNEXE B



SERVICE DU GÉNIE
(450) 974-5080

TRAVAUX DE
RÉFECTION DES
RÉSEAUX D'ÉGOUT
ET D'AQUEDUC

D.A.O.: CAD\SCHEMOR\AQUEDUC\
REGLEMENTS\TAX-AQUA-GRAND-II-1867.DWG
APPROUVE PAR: M. MASSÉ ing.
PRÉPARE PAR: M. MASSÉ ing.
DESSINE PAR: F. LARIN
ÉCHELLE: NIL
DATE: 24 NOVEMBRE 2015

DOSSIER NO.:

RÈGLEMENT NO.:

PLAN NO.:

1867

1 de 1